

Thème : Avocats et médiation : mieux comprendre le processus de médiation pour y agir utilement

Date : Vendredi 7 mai 2021 de 14h à 17h

Lieu : Hôtel Kyriad - 32/34 rue de la Scierie - La Rochelle

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Permettre aux avocats de mieux comprendre le processus de médiation, de l'origine à l'accord
- Sensibiliser les avocats sur l'importance de leur rôle avant, pendant et au terme de la médiation

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

1. Les causes du rejet de la médiation par les avocats : une méconnaissance du processus

2. Les fondements et les étapes du processus usuel de médiation (l'éthique et la déontologie de la médiation et du médiateur ; les étapes classiques du processus et les variantes possibles)

3. Questions (et réponses) sur la médiation (synthèse du cadre législatif actuel et perspectives à court terme ; la position de la profession ; le cadre

normatif et conventionnel ; l'efficacité réelle de la médiation ; le temps de la médiation ; le coût de la médiation)

4. La place et le rôle de l'avocat dans le processus, ses outils (rapports avec son client et assistance pendant tout le processus ; rapports avec le Médiateur ; la phase de négociation et les principes de la négociation raisonnée ; la rédaction de l'accord ; l'exécution)

5. Mise en situation et exercices pratiques en équipe

6. Débriefing en commun

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, mise en situation et remise d'un support écrit détaillé et de documents annexes dont une bibliographie de base sur la médiation et la négociation.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur le Bâtonnier Jean-Charles MENEGAIRE, Médiateur, Avocat et Président du centre de Médiation de Poitiers.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.